

**CONSULTATION POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**PLACE DU MARCHÉ, ÉTÉ 2022**

La Ville de Tarare souhaite accorder du 20 juin au 30 septembre 2022 une autorisation d'occupation du domaine public sur une emprise de 50 m<sup>2</sup> située place du Marché.

Cette occupation de type terrasse a pour vocation d'animer cet espace, en centre-ville, pendant la période estivale.

L'emprise est définie selon un traçage effectué par les services municipaux. Une distance de 4 mètres entre la terrasse et la vitrine du commerce *J'adore* doit être respectée.

Parmi les conditions d'exploitation :

- Pour la protection solaire, seuls des parasols de 2 m 70 maximum de diamètre (ou de diagonale) sont autorisés.
- Du dimanche soir au jeudi soir, la terrasse sera utilisée jusqu'à 22 heures.
- L'exploitant devra laisser la place libre de toute occupation :
  - les jours de marché soit les jeudis et les samedis jusqu'à 14 h
  - le mardi 21 juin et le samedi 9 juillet 2022

La redevance est fixée à 200 € mensuels.

Les sociétés ou commerces intéressés sont invités à envoyer une candidature motivée en mairie (2 place de l'Hôtel de ville 69170 Tarare ou [mairie@ville-tarare.fr](mailto:mairie@ville-tarare.fr)) précisant le type d'animations envisagées.

Le candidat devra fournir un justificatif d'inscription à une chambre consulaire et une attestation d'assurance valide.

Pour tout renseignement, contacter le service de la police municipale.  
Tél : 04 74 05 49 47

Date limite de réception des offres : **mercredi 15 juin 2022 à 12 h**

Affiché sur le panneau de la mairie le : *01.06.22*  
Certifié affiché,

Certifié retiré d'affichage le :

**Bruno PEYLACHON**  
Maire de Tarare

